



Acte de naissance pour enfants

Par **nath**, le **10/09/2012** à **11:06**

Bonjour,

voici ma question, mon ex mari d origine marocaine vivant en France s est remarié et attend un autre enfant, nous avons deux enfants en commun , il me demande mon acte de naissance afin d inscrire nos deux enfants sur son livret de famille marocain, Est une obligation de ma part de lui fournir ce document alors que nous sommes divorcés depuis 5ans?

Il me dit aussi que le document l acte de naissance lui es fortement demander pour que les enfants soit reconnu au Maroc car nous ne les avons jamais inscrit ,
Merci de vos conseils .